



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 76170

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les modalités de prise en charge des perruques pour les jeunes femmes atteintes de cancer qui effectuent des séances de chimiothérapie. Plus de 40 000 jeunes femmes subissent chaque année un tel traitement. Or la caisse primaire d'assurance maladie ne procède pas au remboursement des perruques en cheveux naturels, les seules qui soient confortables et esthétiques pour les patientes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin d'en améliorer la prise en charge, ce qui constituerait une aide précieuse pour ces malades.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76170

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2528